

Coups de balai, de spatules : des parents suspectés de violences sur leurs enfants en Maine-et-Loire

Mercredi 1er avril, un couple a comparu devant le tribunal judiciaire d'Angers (Maine-et-Loire) pour des faits de violences sur leurs enfants mineurs. Alertées par un signalement de l'école fréquentée par leurs deux garçons, âgés de 4 et 6 ans, les autorités ont découvert des violences répétées, infligées à l'aide d'objets tels que des spatules ou des balais.



Les parents sont suspectés d'avoir violenté leurs enfants à Angers. | ARCHIVES GUILLAUME SALIGOT / OUEST-FRANCE

[Ouest-France](#)

Publié le 02/04/2026 à 18h45

[Lire plus tard](#)

[Partager](#)

Newsletter Justice et Faits Divers

Chaque semaine, retrouvez les faits divers qui ont marqué l'Ouest

En novembre 2025, une école primaire d'Angers (Maine-et-Loire) effectue un signalement en urgence auprès des services de police. Un enfant de 4 ans, présentant deux importants hématomes au bras, confie alors : « **C'est maman qui m'a fait ça avec une spatule.** »

Les policiers interviennent immédiatement et conduisent l'enfant à l'hôpital afin de faire constater ses blessures. Dans le même temps, l'établissement scolaire indique qu'un précédent signalement avait été effectué concernant son frère aîné. Ce dernier avait lui aussi déclaré que sa mère l'avait frappé, cette fois « **avec un balai** ».

Lire aussi : [Interpellé après avoir incendié deux voitures, le jeune homme voulait « retrouver » son père en prison](#)

Les enquêteurs procèdent alors à l'audition des deux enfants. Rapidement, ils évoquent des violences régulières, indiquant que leurs parents les frappent « **avec des objets et parfois à la main** ».

Des déclarations « spontanées »

Ce mercredi 1^{er} avril 2026, leurs parents comparaissent devant le tribunal judiciaire d'Angers pour répondre de ces faits. À la barre, la mère reconnaît partiellement les violences. Le père, quant à lui, conteste les faits qui lui sont reprochés.

Pour la partie civile, représentée par Geoffrey Le Taillanter, « **les déclarations spontanées des enfants** », ainsi que les éléments du dossier ne laissent place à aucun doute. La défense adopte une lecture différente. Anaïg Le Noan déplore l'ampleur prise par l'affaire, soulignant que le dossier repose « **uniquement sur les déclarations des enfants** ». Arnaud Bourdais ajoute : « **On a des parents qui ont été pris dans un engrenage.** »

Le tribunal a mis sa décision en délibéré au 29 avril, à 13 h 30, afin de statuer au vu de l'ensemble des éléments du dossier.